

De Bouche À Oreille

Actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure

Edition Spéciale

NUMÉRO 250

Merci de votre fidélité !

Dans les coulisses
des services municipaux

Construisons ensemble notre ville



Agenda

Rencontrez votre maire

Samedi 23 avril de 9h à 12h

Espace Saint-Exupéry
Permanence sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

Dépistage COVID

Sans RDV, sans ordonnance,
de 10h à 12h30 et de 14h à
17h, salle Michel Marigny

Tous les mardis du mois

Distribution de paniers de légumes bio

par l'AMAPopote de 18h à
19h, Place des Anciens
Combattants

Tous les samedis matin

Rencontrez vos élus

Vos élus vous donnent
rendez-vous à la mairie, le
samedi matin, de 9h à 12h

3 avril

Foulées André Heute de Saint-Marcel

Stade du COSEC, à partir de
9h45

8 avril

Conseil Municipal

Mairie, à 19h

24 avril

Souvenir des Déportés

11h30 : Cérémonie avec dé-
pôt de gerbe au Monument
aux Morts, cimetière

Les rendez-vous de la médiathèque

2 avril

Club de lecture

Pour adultes « Des livres et
vous » à 10h

20 avril

Krok'histoires

Viens écouter des his-
toires pour imaginer, rêver,
t'émerveller à partir de 4
ans à 15h

30 avril

Comité travaux d'aiguille

A 10h



Ouverture des bureaux de 8h à 19h.

Vous ne pourrez pas vous rendre au bureau
de vote pour la présidentielle les 10 et
24 avril prochains ? Donnez procuration
jusqu'à la veille du scrutin à une personne
de confiance :

[https://www.interieur.gouv.fr/actualites/
actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-
qui-change-a-compter-de-janvier-2022](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022)

**A noter : les nouvelles cartes électorales
sont en cours d'acheminement.**

Grande chasse aux oeufs

lu. 18 avril de 14h à 17h

dans les jardins de la mairie
Priorité aux moins de 12 ans,
merci de votre compréhension

De Bouche à Oreille, Bulletin Municipal de la Ville de Saint-Marcel

Directeur de la publication : Hervé PODRAZA

Rédaction, mise en page, photos et corrections : Mairie de St-Marcel, Hedvig Gervais,
Nadège Bourdon, Florence Figueredo, Clémence Laplanche, Benjamin Legeard. Nous
remercions l'ensemble des services pour leur aide dans la rédaction de ce numéro spécial.

Images freepik

Impression : Imprimerie Cortet. Tirage : 2.800 exemplaires, papier recyclé

De Bouche à Oreille est distribué gratuitement tous les mois dans tous les foyers de la Ville
par les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune.

Si vous ne recevez pas la publication, merci d'en informer le service communication de la
mairie au 02.32.64.32.50
ou mairie@marcel27.fr

Dépôt légal à parution

Reproduction interdite sauf accord de la mairie



Mairie de Saint-Marcel (27950) - 55 route de Chambray



02.32.64.32.50



Encore plus d'infos sur
www.saint-marcel27.fr



Pour contacter la rédaction : communication@marcel27.fr



mairie@marcel27.fr



Ville de Saint Marcel 27

3 questions à



Bertrand Villemin
Directeur Général des Services

Bertrand Villemin présentez-vous !

Bientôt 55 ans, marié, 2 enfants. Je suis diplômé d'une école de commerce parisienne, et ai commencé ma carrière sur des postes de responsable en grandes et moyennes surfaces commerciales. J'ai ensuite intégré le monde consulaire à travers l'accompagnement des chefs d'entreprises puis comme manager d'un service aménagement du territoire. En parallèle, j'ai géré le devenir d'un parc des expositions depuis sa création jusqu'à son exploitation. De manière logique, car en contact étroit depuis de nombreuses années avec les différentes collectivités territoriales et instances de l'Etat, j'ai accepté un poste de Directeur général Adjoint des services puis DGS dans un établissement public de coopération intercommunale dans l'Yonne. Mes différentes expériences me permettent aujourd'hui de disposer d'une vue d'ensemble des besoins d'une commune, tournée à la fois vers le besoin de ses habitants, mais aussi vers les nombreuses obligations légales qui jalonnent notre quotidien.

Quel est le rôle d'un DGS, notamment pour la mairie de Saint-Marcel ?

Les directeurs généraux des services (DGS), ont pour mission d'apporter et de gérer la dimension stratégique et le champ managérial dans les collectivités territoriales.

En liens étroits avec le Maire et les adjoints de Saint Marcel, j'assure la coordination générale des services pour la mise en œuvre des projets et de la gestion du quotidien. J'accompagne, j'aide, et j'assiste les élus. Je participe à la définition des besoins, en accord et sous l'autorité de ces derniers.

A la mairie de Saint-Marcel, j'ai des missions récurrentes qui jalonnent mon quotidien et d'autres ponctuelles dépendant de l'actualité ; je définis les missions des services à partir d'un plan de mandature. Je m'assure de l'existence d'une adéquation entre les nouvelles mesures territoriales ou nationales et leur traduction dans la commune. Je m'assure de l'adéquation entre les objectifs à atteindre et les moyens humains, techniques et financiers à mettre en œuvre. Je prépare et suis l'exécution du budget de la commune en fonction des choix des élus. Je recherche des sources de co-financement à travers les demandes de subventions avec l'aide des services.

... Et d'autres sujets d'actualité ...

A titre d'exemple, en terme de missions ponctuelles, j'ai déployé le dispositif du Guichet unique sous l'impulsion de SNA, ouvert à tous les citoyens et bien évidemment assuré la gestion de la crise Covid au sein des services de la mairie de Saint-Marcel.

C'est la première fois que la ville édite un rapport annuel des services, pourquoi ?

Mettre en place des services à la population est une chose importante, communiquer auprès des administrés leur réalisation, l'est d'autant plus.

Monsieur le Maire, Hervé Podraza, a souhaité par le biais de BAO renforcer la communication envers les administrés sur les actions réalisées par les différents services de la commune.

L'intérêt est de porter à connaissance les accomplissements de chaque service de la collectivité, en relation bien sûr avec ses missions quotidiennes récurrentes mais aussi avec les demandes émanant du plan de mandature.

NUMÉRO 250 !

avec une moyenne de 10 numéros/an... Nous avons au moins 25 ans !

Avant-propos

L'année 2021 aura été à nouveau une année très singulière pour les services municipaux, dont la raison d'être est de servir nos concitoyens, comme pour l'ensemble des habitants de notre ville et de notre pays.

Les agents de la ville et du CCAS, en lien permanent avec les élus, se sont adaptés rapidement avec imagination et courage aussi pour faire face à de nouveaux besoins de la population, dans l'esprit de la démarche Qualité qui est la nôtre.

Certains agents sont restés physiquement présents, aidés par d'autres venus en renfort, d'autres ont continué à travailler à distance, d'autres bien involontairement ont dû simplement rester confinés chez eux et le service des Ressources humaines les a accompagnés individuellement pour limiter l'isolement.

Tour d'horizon des actions mises en oeuvre en 2021.

Direction Générale des Services

La Direction Générale des Services **assiste directement l'autorité Territoriale, contribue par son expertise à la définition du projet global de la collectivité et veille à sa conformité réglementaire.**

Elle **dirige et coordonne l'activité des services municipaux.**

Elle a en charge le **suivi des dossiers intercommunaux, des contrats avec l'Etat, ses organismes et les collectivités territoriales.**

Elle est composée d'un Directeur Général des Services et d'une assistante qui assure le secrétariat général.

Les missions du Secrétariat général

> Assurer le **secrétariat du Maire, des élus, du Directeur général des services** (planification et organisation de réunions, réalisation de travaux de bureautique, ...).

> Suivre l'**agenda du Maire et les astreintes des élus.**

> **Assister le Directeur Général des Services dans l'accomplissement de ses missions et être l'interface avec les services communaux**

> Assister le Directeur général des services et le Maire par la **collecte d'informations d'aide à la décision.**

> **Gérer les actes juridiques de la commune** : affichage, envoi en Préfecture, tenue des registres réglementaires

> Centraliser les **conventions des services**

> **Collaborer avec le service Communication**

Assemblées

> **Organiser, préparer et suivre le Conseil municipal** et ses instances préparatoires

> Suivre et mettre à jour la **dématérialisation des Conseils Municipaux**

> **Télétransmettre les délibérations du Conseil municipal et les décisions** prises par le Maire

> **Centralisation** des conventions, décisions et arrêtés municipaux

> Aide à l'**intégration de nouveaux Conseillers.**

Faits marquants

> Intégration de **nouveaux Conseillers Municipaux**

> La **modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

> **Délocalisation des Conseils** à la salle du Violet



Services municipaux

> Désignations des représentants au sein des instances municipales et organismes extérieurs

> **Dématérialisation** des éléments de convocation du Conseil Municipal (logiciel IXBUS) avec formation sur l'utilisation auprès des Elus demandeurs.

> **Centralisation** des projets de délibérations par service

> **Réalisation des ordres du jour des bureaux municipaux** et interface avec les services

> Création d'un **pack nouveaux agents arrivants**

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2020	2021
Conseils municipaux	8	7
Commissions	4	6
Bureaux municipaux	/	38
Comités de direction	/	9
Délibérations	108	105
Décisions	73	47
Arrêtés	/	221
Packs nouveaux arrivants	/	6

Perspectives 2022

> Mise en place, dès le début de l'année d'un **calendrier des assemblées** avec date de dépôt des projets.

> Réflexion sur la **mise en place d'un parapeur électronique**

> **Continuité de formation des nouveaux conseillers** pour l'utilisation du logiciel IXBUS

> Réflexion au fonctionnement d'un **conseil municipal de la jeunesse en collaboration avec le service Scolaire** (Orientation A2 ; axe A21 ; Grandir à Saint-Marcel)

Service Développement et Aménagement urbain

Les missions du service

- **Urbanisme** (autorisations d'urbanisme, suivi des infractions au code de l'urbanisme)
- **Aménagement** (révision du PLU, projets d'aménagement urbain)
- **Foncier** (gestion du droit de préemption, des déclarations d'intention d'aliéner)
- **Commerces** (suivi, accueil, autorisation et gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure)
- **Occupation du domaine public** (accueil d'activité, autorisations de ventes au déballages)
- **Environnement et développement durable** (suivi des zones boisées classées et des infractions au code de l'environnement)
- **Sécurité** (visite des Etablissements recevant du public suivi et modification du Plan communal de Sauvegarde)
- **Habitat et logement** (suivi du parc locatif social, suivi de la salubrité des logements, arrêté de péril)

Quelques chiffres

- **26 permis de construire**
- **77 déclarations préalables**
- **24 visites de conformité** des constructions
- **82 déclarations d'intention d'aliéner**
- **118 certificats d'urbanisme**
- **17 autorisations préalables d'enseignes**
- **8 autorisations de travaux** pour des établissements recevant du public
- **15 autorisations temporaires d'affichage** sur le domaine public
- **22 ventes au déballage** autorisées
- **105 entreprises et commerces suivis** sur l'année et facturés au titre de la Taxe locale sur la publicité extérieure.
- En moyenne **29 appels et 6 rendez-vous** avec du public ou des professionnels de la construction par semaine.

Perspectives 2022

Pour l'année 2022 le service se réorganise et va **accueillir une troisième personne afin d'améliorer encore la qualité du service rendu aux habitants.**

Service Finances

Le service Finances, composé de 2 agents, est **garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de la préparation, de l'exécution et du contrôle des 3 budgets de Saint-Marcel** : Budget de la Commune, du Centre Communal d'Actions Sociales et du Foyer Résidence Personnes Agées la Pommeraie.

Il assure un **rôle transversal de conseil et d'assistance à tous les services municipaux.**

Budgets 2021

(Chiffres 2021 = Budget Primitif + Décisions modificatives + Reports)

Fonctionnement	Investissement	Total
Ville		
6 631 954 €	4 159 044 €	10 790 998 €
CCAS		
309 243 €	76 154 €	385 397 €
FRPA La Pommeraie		
415 229 €	153 996 €	569 225 €

Missions du service

- **Élaboration des budgets annuels et décisions modificatives** pour la Ville, le CCAS et le FRPA en fonction des demandes des services.
- Réalisation des **maquettes budgétaires réglementaires**

• Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire

- Établissement des **comptes administratifs**
- Gestion de la **dette** et des **garanties d'emprunts**
- **Emission des écritures comptables** en partie dépense et recette

Bilan 2021

Face aux contraintes liées à la COVID-19, l'équipe des finances a pu néanmoins poursuivre ses missions grâce à la dématérialisation de ses procédures adaptée au dispositif du télétravail. **L'arrivée de la fibre sur le territoire Saint-Marcellois et l'investissement de la Commune pour fournir le matériel nécessaire au télétravail y ont grandement participé.**

Mouvement de personnel au sein du service : l'assistante finances en place a obtenu sa mutation vers une nouvelle Commune. **Une nouvelle assistante est arrivée au sein du service depuis septembre 2021, sa formation est en cours.**

L'année 2021 a vu plusieurs un **changement également au niveau de la Trésorerie** : Départ en retraite du Trésorier, fermeture de la Trésorerie de Vernon. La Commune de Saint-Marcel dépend à présent du Service de Gestion Comptable des Andelys qui gère plus de 400 budgets.

Perspectives 2022

Projet d'**héberger le logiciel métier de gestion financière afin de permettre l'accès à tous les services.**

Service des Ressources Humaines

Le service ressources humaines est rattaché à la direction générale des services. Il est composé de 2 agents : un responsable et un assistant.

Le service gère un total de 77 personnes :

- > **68 agents Commune** dont 57 titulaires, 10 contractuels et 1 agent détaché de la fonction publique d'Etat
- > **3 agents CCAS** dont 1 titulaire, 2 contractuels,
- > **6 élus**

Les missions principales du service sont :

- La **gestion des recrutements et de la mobilité des agents** : recrutement de personnel (publication annonce, entretiens et suites données) ; suivi des demandes de mutation pour transmission des éléments aux collectivités d'accueil ;
- La gestion des **dossiers individuels des agents** : tenue régulière des dossiers administratifs des agents avec suivi informatique ;

- La **gestion de carrière** : saisie et suivi des contrats ; saisie et suivi des arrêtés (avancement échelon, grade) ; prise des arrêtés de positionnement particulier (maladie, radiation pour retraite, mutation ...) ; rédaction des actes et rapport liés aux sanctions disciplinaires ; établissement des dossiers de retraite des agents mais également tenue des fiches de postes, mise en œuvre des entretiens professionnels, suivi des comptes épargnes temps (...);

-La **gestion de l'absentéisme** : saisie de tous les congés dans logiciel de paie et la badgeuse ; tenue des plannings ; suivi et mise à jour des éléments déclarés sur la badgeuse ;

- La **gestion de la formation** : proposition de formations aux agents suite aux demandes de l'agent et/ou du chef de service : inscription, suivi du processus et suivi du plan de formation ;

- Le **suivi médical et social** : suivi des congés en maladie ordinaire ; présence, accompagnement et écoute social auprès des agents souhaitant saisir le comité médical et/ou de la commission de réforme, suivi des dossiers de comité médicaux, suivi des accidents de service et des maladies professionnelles, suivi des visites médicales, suivi des différents remboursements (statutaires et CPAM) ; déclaration et suivi auprès de l'assureur statuaire (...);

- La tenue des différentes **correspondances** : courriers auprès des agents et de différents organismes ; l'établissement des attestations « pôle emploi », des attestations et certificats de travail à l'issue des contrats ;

- Le **suivi des adhérents au Comité National de l'Action Sociale** avec déclaration annuelle et semestrielle ; conseil et écoute auprès des agents pour proposer les services qui peuvent leur correspondre ;

- La tenue des **séances du Comité technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail** : organisation des élections professionnelles ; préparation des séances, tenue et secrétariat des séances ;

- Déclaration et rédaction du **rapport social unique annuel** ;

- Rédaction des **délibérations** RH nécessaires au bon fonctionnement des services ;

- Et toutes ses missions amènent à l'**établissement de la paie** : saisie des données variables (feuilles d'heures), des contrats, arrêtés, des maladies (...) ; mandatement de la paie ; suivi du budget et du régime indemnitaire.

Notre gestion s'effectue avec de nombreux logiciels ou plateformes : notre logiciel de paie et sa plateforme pour la déclaration DSN ; le logiciel finances, la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques et l'application Xbus, pour l'envoi de nos paies en trésorerie après signature de l'ordonnateur ; les logiciels des assurances statutaires ; la plateforme AGHIRE du centre de gestion de l'Eure (pour le suivi des actes de carrière, la ma-

ladie, les visites médicales, les saisines du comité médical et/ou de la commission de réforme, les fiches de poste...) ; la plateforme de la Caisse des Dépôts pour les différentes déclarations auprès des organismes comme la CNRACL, l'ATIACL, le FIPHFP ou encore pour effectuer les dossiers simulation ou les dossiers de retraite ; le site emploi territorial pour la publication de nos déclarations de postes, nos annonces et le suivi de celles-ci ; le logiciel de la badgeuse ; le site Net Entreprises,

pour la déclaration des arrêts d'agents contractuels, la rédaction des attestations pôle emploi (...).

L'ensemble des missions d'un service RH est en lien avec la paie. Tout acte, qu'il soit de carrière, d'absence a une incidence sur la paie, il convient donc de contrôler régulièrement les situations pour éviter les erreurs, même si parfois certaines se fauillent, car l'erreur reste humaine, mais des corrections peuvent être apportées.

Bilan 2021

Les années 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire, ont bouleversé notre fonctionnement. Cependant, cela a permis de **développer des outils et des moyens pour faire face à la crise, notamment avec la mise en œuvre du travail à distance**, durant l'année 2021, avant la mise en œuvre du télétravail, qui sera un dossier pour l'année 2022. S'y ajoutera l'organisation des **élections professionnelles qui se tiendra en fin d'année 2022.**

L'année 2021 a également été marquée par un paramétrage important de notre logiciel paie en raison de l'**entrée en Déclaration Sociale Nominative mensuelle** (déclarations des cotisations et charges auprès de nos différents organismes) à compter du 1^{er} janvier 2022. Le travail continue sur ces premiers mois de 2022.



La Communication et les grands événements

Un agent est en charge de ces deux missions. D'une part, en lien avec le comité de rédaction, il **informe les Saint-Marcellois sur la vie locale et l'actualité de leur ville et de ses services**, en veillant à la cohérence des messages, à leur compréhension et à leur bonne diffusion. Les **supports de communication à sa disposition sont divers et permettent ainsi de toucher des publics différents** en fonction de la nature des informations et de leur temporalité : magazine municipal, affichage, site internet, Facebook, dépliants... D'autre part, en liaison avec la commission cadre de vie, il **coordonne les grands événements qui jalonnent l'année** : foire à tout, cérémonies (voeux du Maire notamment), salon de la peinture, fête foraine, soirée de plein air et feu d'artifice, animations de l'été...

Bilan 2021

Le magazine municipal De Bouche à Oreille **relaye depuis plus de 25 ans tous les événements et informations de la Ville**. Le **service communication réalise également en interne** toutes les affiches de la Ville, en différents formats, les tracts, programmes, flyers, calicots qui contribuent à tenir les Saint-Marcellois informés des événements qui se déroulent sur la commune. Il gère l'affichage dans les vitrines d'abribus donnant une plus forte visibilité aux événements saint-marcellois.

Le **site internet** de la Ville saint-marcel27.fr propose des informations en temps réel grâce à une actualisation quasi quotidienne. Le site est accessible en « web responsive design » sur toutes les tablettes et smartphones. Par ailleurs, l'**Espace Citoyens mis en place en 2021 sous la houlette de SNA** permet de gérer des démarches spécifiquement saint-marcelloises en ligne. Enfin, le service coordonne la **réalisation du journal interne** à destination des agents municipaux.

Depuis 2020, l'activité a été, comme pour l'ensemble des services de la Ville, très fortement impactée par la crise sanitaire. **Les moyens de communication numérique ont pris une nouvelle dimension, Facebook notamment.**

Le service a également participé à la création de **panneaux pour les parcours dans les sentes**.

Du côté des événements, la cérémonie des voeux du Maire s'est déroulée pour la première fois en visio,

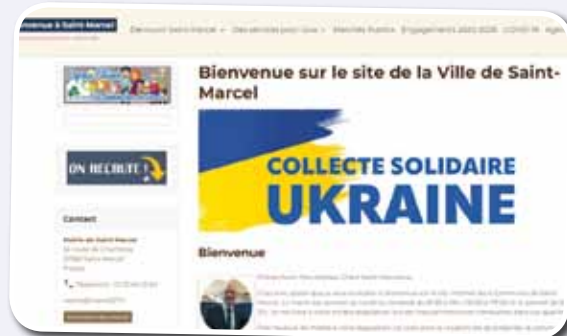
la fête foraine a à nouveau du être annulée. **Vers le mois de juin, la vie sociale a repris progressivement son cours** avec notamment la soirée de ciné de plein air et le feu d'artifice mais s'est aussi articulée autour de **nouveaux événements** : soirée musicale en plein air, jeux gonflables, randos contées, rando VTT...

Quelques chiffres :

- > **11 éditions de De Bouche à Oreille** (contre 10 normalement). Tirage à **2 800 exemplaires**
- > **111 kg** : poids d'un palette de BAO
- > **18 bénévoles** pour assurer la distribution des publications
- > La page Facebook est suivie par **2 062 abonnés**
- > **67 687 visites** sur le site internet en 2021

Perspectives 2022

Développer la communication numérique. Déjà le site internet affiche un nouveau visage.



Un effort supplémentaire sera également consenti pour développer la page Facebook et l'offre de services du guichet citoyen.

Côté événementiel, de nouvelles animations sont en cours de réflexion.



Le service moyens généraux

Au service des autres services de la collectivité.

Son rôle est de **mettre à disposition des autres services tous les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement** : fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements de travail...etc.... Cela englobe donc les recherches des meilleurs produits avec un bon rapport qualité/prix, l'établissement de bons de commande, la réception, le contrôle et le stockage des marchandises, la validation des factures et la distribution aux différents services de la mairie.

En parallèle, il assure le **nettoyage et la désinfection des différents bâtiments**.

Il gère également la **location des salles municipales** « Bourvil » et « Virolet ».

Il intervient sur la **logistique des différentes manifestations organisées par la commune** : mise à disposition de matériel, organisation des cocktails, goûters ou cafés professionnels.

Ce service comprend **9 agents** : 2 agents techniques, 6 agents d'entretien et 1 responsable.



Moyens généraux vs Covid

Le service est en première ligne depuis le début de la pandémie.

Il veille à **maintenir un stock adéquat en gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, gants jetables et autres produits spécifiques malgré des pénuries régulières sur le marché et des prix souvent volatiles**.

Les plannings des agents d'entretien n'ont cessé d'être remodelés au gré des changements de protocoles avec pour objectif de **permettre aux personnels, visiteurs et élèves d'évoluer dans des locaux régulièrement désinfectés**.

Sur l'année 2021, le service a fourni aux différents services municipaux : **90 litres de gel hydroalcoolique et 18 950 paires de gant à usage unique**.

Le service pôle accueil

Le Service Pôle Accueil est composé de 2 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet.

Ce service regroupe l'accueil, l'État-Civil, la gestion des élections, du cimetière et du recensement de la population.

L'accueil téléphonique et physique est assuré du lundi au vendredi de 8h30/12h et de 13h30/17h30 ainsi que le samedi de 9h00/12h00.

Malgré la crise sanitaire, le public a toujours pu être accueilli avec quelques aménagements et les gestes barrières. **Toutes les demandes au guichet sont gérées par le service et dispatchées dans les différents services.** Les légalisations de signature, les recensements citoyens (pour les jeunes âgés de 16 ans), la réservation de certaines salles... sont effectués sans rendez-vous.

Ce service est **responsable de la tenue des registres d'État-Civil (mariages, naissances, reconnaissances, décès...)** ainsi que **tout le quotidien, la délivrance et la mise à jour des actes, les livrets de famille, l'organisation des pacs...**

La **gestion administrative du cimetière** fait également partie de notre quotidien comme la vente et le renouvellement de concession, les inhumations, les dispersions...

Un autre domaine important du service, **les élections** ; nous gérons les inscriptions, radiations sur les listes électorales ainsi que l'organisation des élections et des différents scrutins.

Faits marquants de l'année 2021 :

- La **crise sanitaire avec une continuité de l'accueil au public**
- Le **double scrutin** : élections départementales et régionales
- **Ouverture des samedis matin** de 9h à 12h pour une permanence d'accueil et d'élus

Quelques chiffres clés pour l'année 2021 :

- **Mariages** : 17
- **Naissances** : 47
- **PACS** : 6
- **Recensements citoyens** : 62

Grand angle

Le service archives

Les missions exercées au sein du service Archives peuvent être résumées en **4 points principaux** dits « 4 C ».

Collecter

Le service assure l'**archivage des dossiers administratifs produits par les différents services municipaux et ceux du Centre Communal d'Action Sociale**.

Cette mission se matérialise par du conseil et de l'accompagnement à l'archivage auprès des agents communaux. En s'appuyant sur la réglementation, **l'archiviste distingue ce qui peut être éliminé (après visa des Archives Départementales) de ce qui doit être conservé plus ou moins longtemps à des fins de justification juridique ou définitivement à titre historique**.

Avec l'évolution des pratiques de travail et l'avènement de la dématérialisation, **les archives ne portent pas uniquement sur des documents « papier » mais concerne aussi les documents numériques**. On parle alors d'archivage électronique.

Le service a également vocation à recevoir des **archives d'origine privée** intéressant l'histoire de la commune comme des fonds de famille, d'associations, d'entreprises...

Classer

Le classement consiste en la **rédaction de description des dossiers dans une base de données**. L'archiviste donne une référence unique (la cote), rédige un descriptif sommaire (l'analyse), précise les dates de début et de fin, ajoute des mots-clés (indexation) et renseigne une date à partir de laquelle les dossiers sont communicables au regard du Code du Patrimoine.

Conserver

Certains documents doivent être conservés définitivement à des fins de documentation historique. Le service Archives doit donc s'assurer d'une **bonne conservation des documents à travers les siècles**.

Ainsi, **le service détient des documents datant des 17^{ème} et 18^{ème} siècle**.

Le service reconditionne les dossiers versés dans des boîtes de conservation adaptées pour un archivage définitif. Le magasin d'archives fait également l'objet de contrôles d'hygrométrie. **Lumière, poussière et humidité sont les ennemis d'une bonne conservation dans le temps**.

Communiquer

Les archives sont accessibles à tous sauf restrictions dues à l'état physique des documents ou aux délais de communicabilité légaux.

C'est dans ce souci de communication mais aussi de valorisation que **la commune participe aux Journées Européennes du Patrimoine**.

En 2021, une exposition d'archives a été proposée dans la salle de Conseil municipal. Celle-ci visait à retracer l'histoire de la mairie / maison d'école depuis sa construction en 1881 et l'évolution de différents quartiers par la présentation du cadastre napoléonien, de cartes postales anciennes et de photos récentes. **Des visites commentées du bâtiment ont également été organisées**.

Ouverte aux publics scolaires, une partie était plus particulièrement consacrée à l'évolution de l'école à Saint-Marcel, avec **présentation d'ouvrages et matériels scolaires du 19^{ème} et 20^{ème} siècle**. Les élèves des écoles Maria Montessori et Jules Ferry ont ainsi pu découvrir quelques « **trésors** » de la commune et poser toutes les questions sur son histoire.

Par ailleurs, l'archiviste a rencontré 2 classes de 3^{ème} au Collège Léonard de Vinci et réaliser une petite **exposition volante avec pour thématique la 1^{ère} guerre mondiale**.



Service Sports et associations

De nombreuses associations agissent au quotidien pour créer du lien social, protéger l'environnement ou encore développer des pratiques culturelles et sportives. Un agent assure la gestion de ce service.

Missions :

- **Assister le maire adjoint** dans l'accomplissement de ses missions et être l'**interface avec les associations et les services communaux**.
- **Gérer le service des sports et associations** (convocation des commissions, rédaction des délibérations, des arrêtés, des conventions, etc)
- **Traiter le courrier** (arrivé et départ) et assurer la liaison avec les différentes associations et services de la Ville.
- **Suivre les conventions** passées avec les communes (frais de fonctionnement) et les associations (équipements) et les relations entretenues par la ville avec elles,
- **Élaboration et gestion des plannings des équipements** de la commune et adaptation des plannings en fonction des consignes et obligations sanitaires.
- **Support et lien avec les associations**.
- Mise en place d'un mail « RUBRIQUE » pour informer les associations de l'évolution des consignes ;
- **Maintenir le lien et le contact avec les associations** et assurer le suivi de leur courrier

Quelques chiffres

- **24 associations sportives et 36 non sportives** (culture, enfance, jeunesse)
- **60 € /heure /enfant** : c'est le coût de revient d'une heure d'accueil dans les structures sportives de la commune
- Subventions aux associations : **sportives : 210 570€, socio-culturelles : 13 400 €**
- **3 183 photocopies N&B, 850 couleur** réalisées par les associations

Bilan 2021

- **Aide financière aux associations** :
La commune accorde chaque année des aides aux associations.
En 2021, 223 970 € de subventions ont été versés, et les associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles municipales.

- COVID : une période complexe pour la gestion des complexes et leurs occupants

Fermeture des salles dès le 16 janvier 2021.

A partir du 22 mars, ouverture des salles pour les écoles et couvre-feu à 19h.

Période de vacances scolaire d'avril avancée du 10 au 25 avril 2021, ensuite reprise du sport pour les scolaires en intérieur mais pas pour nos associations qui s'efforcent de proposer des activités en extérieur malgré les conditions difficiles.

Un espace est attribué à chacun par le service des sports de la commune.

En juin timide reprise en salle, c'est la fin de saison.

Reprise quasi normale en septembre 2021, pour entamer une nouvelle saison la plus normale possible et toujours avec des consignes sanitaires.

Merci à nos associations qui se sont adaptées pour offrir des activités à nos jeunes et moins jeunes pendant toute l'année et malgré le froid et les consignes.

- De nouveaux outils

La mise en place du guichet numérique et d'un logiciel de gestion des équipements sont deux éléments qui vont faire évoluer profondément l'organisation interne de notre administration et les relations entre la commune et les administrés et associations.

- Participation à la mise en œuvre de dossiers

Convention passée avec La Mission Locale de Vernon afin de proposer des permanences chaque jeudi à L'Espace Saint Exupéry pour accueillir nos jeunes.

Participation au montage du dossier pour obtenir des aides afin de financer les travaux du complexe Léo Lagrange en 2022 (salle de gym – Vestiaires tennis et Salle Omnisports du Léo Lagrange).

Une réflexion est engagée avec les associations locales pour le développement de la biodiversité et de l'écologie à Saint-Marcel.

- Manifestations

Si les foulées d'avril se sont à nouveau vues annulées, d'autres événements ont néanmoins pu se tenir. En octobre, les associations s'organisent pour Octobre rose. Elles se mobiliseront plus tard également pour le Téléthon et rapporteront 2 787,12 €.

3 bénévoles se verront remettre la médaille de la ville, le 5 décembre, à l'occasion de la journée nationale du bénévoles.

- Pass'Jeunes

348 pass jeunes ont été délivrés en 2019/2020 (chiffre non encore arrêté pour 2021), dont 273 ont été payés aux associations pour un montant de 8720€



Le Centre communal d'action sociale

Bien que rattaché à la mairie de Saint-Marcel, le CCAS a une gestion autonome de par son Conseil d'administration (organe de gestion). Le CCAS est un établissement public dont l'équilibre budgétaire est assuré par la subvention de la ville.

Le Conseil d'administration et l'administratif sont gérés par la responsable du service.

Le service du CCAS intervient dans les domaines d'aide sociale sur le territoire de la commune.

Les tâches du service :

- **Apporter une aide administrative, un lien social auprès des administrés** (aux séniors, aux familles pour toutes démarches, soucis CAF, CARSAT, aide à la personne.....)

- **Préparer les dossiers pour les demandes d'aides financières des familles :**

Des commissions permanentes ont lieu régulièrement (attribution ou pas d'une aide financière)

Pour information : une commission a lieu pratiquement tous les mois, présentation de 4 à 6 dossiers.

La demande d'aide financière est bien réelle sur notre secteur.

- **Préparer les demandes d'aides financières des associations à caractère social,** (handicap, alimentaire...)

- **Préparer les demandes d'aides financières aux associations d'insertion.** (foyer, hébergement.....)

Ces aides sont présentées lors d'un conseil d'administration, la décision est prise par les 17 administrateurs.

Comment fonctionne le CCAS ?

Au sein du CCAS, il y a **2 budgets** : budget du CCAS et un budget annexe FRPA (résidence-autonomie « La Pommeraie »).

Le CCAS est **propriétaire depuis octobre 2016 de la résidence, elle gère les 61 logements.**

Il y a un agent technique sur place de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30.

Le budget du FRPA fonctionne en partie grâce à l'encaissement des montants des loyers, quelquefois une subvention du CCAS est nécessaire.

Bilan 2021

L'année 2021 a été encore une fois marquée par la crise sanitaire.

Le CCAS a toutefois maintenu certaines manifestations, le banquet le 3 octobre (250 personnes) ont pu retrouver la convivialité le temps d'un repas dansant, la distribution des colis des aînés dans une ambiance festive et de partage.

La participation des enfants aux colis par un « dessin » a beaucoup été appréciée des aînés de la commune. Le CCAS a reçu beaucoup de remerciements.

Les résidents de la pommeraie ont répondu présents pour fabriquer des savons pour « Octobre Rose ».

Perspectives 2022

Chaque année, des travaux sont prévus :

- **Réfection des peintures des murs des parties communes** (étages, rez-de-chaussée....),

- **Entretien des logements**

- **Poursuite de l'amélioration du confort des résidents,** animation de l'établissement relative au lien social, activités physiques et atelier équilibre, sophrologie, bien-être et estime de soi....

L'objectif premier pour l'année 2022, est de continuer de développer le lien social sur la commune.

Le CCAS est attentif en cas de grands froids et de grosses chaleurs. Le service tient à jour un registre pour la période « hivernale » et la période « canicule ». Pour information : à la résidence de la pommeraie : 1 pièce fraîche (capacité de 100 personnes environ). Le service informe la préfecture 2 fois par an, des mesures qui sont mises en place, des personnes à contacter, si besoin.

Un nouveau projet est mis en place : Opération Tranquillité Séniors.

Cette action est liée aux deux périodes. Un flyer sera fourni aux administrés de + de 70 ans sur les bons réflexes à tenir.

La commande publique

Le service de la commande publique **assure l'optimisation financière et qualitative des achats publics de la Ville**. À cet effet, il planifie et programme les besoins d'achat et il conduit les procédures.

Il **accompagne les services opérationnels** en réalisant une **veille juridique permanente** du droit de la commande publique, en recherchant activement les **subventions**, en participant aux réunions à l'occasion desquelles les besoins sont exprimés et en restant aux côtés des services pendant les procédures de passation, et **tout au long de la vie des marchés publics**.

Service des Affaires scolaires et périscolaires

Présentation :

Deux écoles communales sont installées à Saint-Marcel : **une école maternelle Maria Montessori avec 6 classes qui accueille 146 élèves et une école élémentaire Jules Ferry avec 12 classes qui accueille 278 élèves**.

Le service des affaires scolaire et périscolaire est composé d'une responsable de service qui coordonne les activités du périscolaire, des écoles et de la cuisine centrale.

Ces équipes sont constituées d'un éducateur sportif mis à disposition des écoles, de 7 agents à la cuisine centrale, de 16 animateurs pour le périscolaire, de 6 agents intervenants auprès des enseignantes de l'école maternelle plus 3 renforts présents sur le temps du midi pour aider à encadrer les plus petits au restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sont situés dans les enceintes scolaires. Sur inscriptions, les élèves peuvent être accueillis dès 7h00 jusqu'à 18h30 chaque jour. Le restaurant scolaire accueille environ 280 élèves chaque jour, répartis dans les différents réfectoires du bâtiment.

Missions du service

- **Coordonner** l'action des services municipaux en étroite collaboration avec les écoles communales
- **Assurer les inscriptions des deux écoles et celles aux services périscolaires** (garderies et cantine)
- **Préparer et suivre les budgets** des écoles, du restaurant scolaire et du service d'animation

- **Accueillir l'ensemble des familles et prestataires extérieurs** pour répondre à leurs attentes
- **Collaborer** avec les services extérieurs (Préfecture, CAF, IEN, SNA, etc.)
- Garantir un **service public identique pour tous** en restant disponible et attentif au quotidien
- **Veiller à l'encadrement et à la sécurité et élèves et des adultes** dans les enceintes scolaires
- **S'adapter et réagir aux mesures et exigences gouvernementales en place**
- **Assurer et mettre en place le Service Minimum d'Accueil** conformément aux textes en vigueur

Actions

- **Classes-sports** en partenariat avec les associations communales
- **Méditation de pleine conscience**
- **Sensibilisation au handicap**
- **Remise des prix de fin d'année** à tous les écoliers et des dictionnaires aux élèves de CM2



Participation aux classes de découverte des élèves de CM2

- **Organisation d'animations** sur certaines périodes (Noël, chandeleur, Pâques, etc.)
- **Actions « anti-gaspillage » et/ou « fête du bien manger » au restaurant scolaire** – Partenariat avec une diététicienne pour rester attentif aux règles ali-

mentaire et de nutrition. Le restaurant scolaire produit chaque jour les repas proposés aux élèves des écoles communales, aux enfants de la crèche (Cie des Ours), aux anciens de la résidence la Pomme-raie et gère le fonctionnement du restaurant du même nom. Elle produit et livre très régulièrement des repas au CRJS (centre sportif de Vernon) et, au CCGG (centre culturel de St Marcel).

- **Production par les enfants fréquentant le service périscolaire de cadeaux pour les anciens** de la commune sur des thèmes donnés. Travailler sur le développement durable en créant des compositeurs et des jardinets surélevés (en cours).

Perspectives 2022

- Avec la situation sanitaire actuelle et pour nous conformer aux protocoles du Ministère de l'Éducation Nationale, **il est très compliqué voire impossible d'avancer dans la programmation de nouvelles animations ou d'actions dans les services.**

- **Le service d'animation ne peut accueillir aujourd'hui les enfants que par groupe-classes** et dans des endroits dédiés pour éviter tout brassage dans les enceintes scolaires.

- **Les élèves de l'école élémentaire sont désormais installés par 3 à table dans les réfectoires** (au lieu de 6-5 et 4 dernièrement). Deux ou trois classes déjeunent désormais dans des salles périscolaires pour déguster un pique-nique proposé par la cuisine centrale. Nous avons privilégié l'accueil de tous les enfants inscrits, pour ne pas handicaper les familles.

Heureusement ces enfants apprécient ce changement dans leur quotidien, sans se douter de l'énergie nécessaire fournie par les agents pour réussir ce nouveau challenge et réagir rapidement aux mesures imposées.

- **Pas de changement pour les petits de maternels** qui restent cependant regroupés par bâtiment (3 classes) et conservent pour déjeuner « leurs marques » encadrés par les atsem de l'école.

Plusieurs idées ou projets attendent un allègement du protocole pour voir le jour. Espérons pour tous qu'il arrivera rapidement !

La solidarité de tous les agents du service reste exceptionnelle et exemplaire. Il est ici important de leur rendre hommage pour leur investissement quotidien, leur réactivité et leurs présences à nos côtés. MERCI



La Police Municipale

La police municipale s'occupe en autres de **veiller à l'application de la loi** sur le domaine du Code de la route notamment et des arrêtés du maire et enfin la rédaction administrative, de **l'assistance lors des accidents de la route**, de **l'entrée et la sortie des écoles**, de la **capture des chiens et chats**, de la **surveillance des maisons**,

La surveillance générale est variable suivant le secteur à contrôler (le centre-ville ou le haut de Saint-Marcel).

Toutes nos interventions font l'objet d'un écrit obligatoire. Suivant la nature de l'intervention, la rédaction peut prendre entre 30 minutes à 40 minutes sans compter le temps passé au commissariat pour la prise du dépôt de plainte ou du rapport de mise à disposition (emmener une personne dans le cadre d'un délit le plus souvent).

Lors des accidents matériels de la voie publique, nous **régulons la circulation des véhicules le temps de l'évacuation du véhicule accidenté.** Nous contactons les sapeurs-

pompier en cas de victime de la route.

La sécurisation des entrées et sorties de l'école maternelle et primaire nous prend 4 heures de notre temps.

Pour la partie capture de chiens et chats en divagation, nous consacrons **environ 1h20 en moyenne par animal.** Nous avons une partie des animaux que nous redonnons à leur maître s'il se manifeste rapidement et dans le cas contraire, la fourrière se charge de garder ses animaux et de contacter les propriétaires.

Concernant la surveillance des maisons, elle se fait à des heures variables. **Une maison ou un appartement nous prend sur le terrain entre 5 minutes à 10 minutes suivant la superficie à surveiller.** Nous avons **mensuellement une dizaine de maisons à surveiller.** La période la plus forte de la surveillance reste l'été où nous avons une trentaine de maison environ.

Le Service Grands projets

Le service est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité sur les grands projets, l'informatique et de la gestion des réseaux. Il en assure le pilotage et la contractualisation des projets en prenant en compte le développement durable.

Bilan 2021

Effacement des réseaux Enedis / Télécom / Eclairage public :

- Rue Jules Ferry (130 000 €)
- Rue des Prés - chantier en cours de livraison (110 000 €)

Amélioration du réseau d'éclairage public :

- Remplacement de vieux luminaires par des équipements LED
- Mise en place de mats autonomes (éclairage de passage piétons toute la nuit afin de renforcer la sécurité des piétons)

Vidéo-protection : Mise en place de 18 caméras sur le territoire communal

Ecole Jules Ferry : Mise en place de vidéoprojecteurs ainsi que de nouveaux PC dans les classes.

Perspectives 2022

- Etudes pour la **création d'une MSP** (maison de santé pluridisciplinaire)
- Déclinaison d'un **schéma global de mobilité** sur l'ensemble de la commune
- Mise en place de **classes numériques** à l'Ecole Jules Ferry : acquisition de PC portable, tablettes.
- Travaux d'**effacement des réseaux** Enedis/Télécom/Eclairage public sur les rues Coquet / Etoile/ Soleil
- Poursuite du **renouvellement de vieux luminaires et candélabres** par des équipements LED sur différentes rues



La Direction des Services Techniques

Chargée de l'entretien des **24 bâtiments municipaux** dont 22 ERP, 2 ERT et 9 locations (réparations, maintenances diverses, aménagements, extensions...), de la **voirie municipale** (réfection des rues, des trottoirs, de l'éclairage public, des stationnements et des circulations), des **espaces verts** (entretien, rénovation, création de nouveaux massifs, parcs et jardins), de la **propreté de la ville et du nettoyage des rues**, et de la **logistique des manifestations communales**, la Direction des services techniques est composée de **22 agents** et gère pour le compte de l'ensemble de ces services, les dossiers en lien avec le développement durable et la transition énergétique. **5 services composent cette direction : Bâtiments, Voirie, Espaces verts, Réseau Sources et Complexes Sportifs.**

Les principaux chantiers 2020/2021

L'accessibilité des bâtiments :

La Ville poursuit les travaux conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui constitue la feuille de route des travaux de mise aux normes pour l'**accessibilité des équipements publics pour les 7 prochaines années.**

En 2020 / 2021, des travaux de rénovation ont été entrepris pour respecter les normes d'accessibilité et de modernisation :

- **Cour d'école Jules Ferry 1** : Réfection de la cour d'école et des marquages au sol sportif et cheminement PMR (66 555€)

- **Coulée verte** : Mise en place d'agrès de fitness (Body boomers) et de tables de pique-nique dans un espace sécurisé (14 420€)

- Réhabilitation des **sentés** avec une remise en état de la signalétique

- Aménagement du talus de la **Quesvrue** (phase 1) création d'une voie douce et d'un parcours éducatif (94 333€ (subvention 100%), (phase 2) en 2022 : travaux paysagers.

- Aménagement d'une **voie d'accès PMR** au tennis couvert (2 682€)

- **FRPA** (Foyer résidentiel personnes âgées) : Sécurité collective en toiture (23 596€), Mise en sécurité des ascenseurs (15 134€), Travaux de revêtement sol (22 036 €)

- **Ecole Jules Ferry 2** : mise en sécurité de l'alarme (9 480€)

- Salle du **Violet** : mise en sécurité de l'alarme (15 853€)

- **Accès aux écoles** : sécurisation (SAS) (10 726€)

- **Restauration** (350 à 380 repas jour) : Travaux local préparation froide (19 135 €)

Complexe sportif Léo Lagrange



La commune a décidé de réaliser un équipement doté d'une **nouvelle architecture** dans la forme compacte et rigoureuse du bâtiment existant pour une parfaite intégration dans son environnement, fournir un équipement simple, répondant totalement à ses usages, mais être également en adéquation avec les **impératifs environnementaux**.

La réhabilitation de la zone vestiaire permettra une optimisation et une valorisation des espaces en alliant la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite de l'équipement afin qu'il soit accessible à tous.

Pour répondre aux obligations d'**actions de réduction de la consommation d'énergie finale** dans les bâtiments à usage tertiaire, les audits énergétiques ont été lancés et nous attendons pour la fin du premier trimestre les conclusions.

La commune pourra se prévaloir d'avoir tous les éléments pour gérer et planifier les investissements de demain qui permettront d'atteindre les objectifs environnementaux **réduisant significativement l'impact carbone**.

Nous ne pouvons porter seul l'engagement financier de ce projet pour cet équipement qui représente un intérêt pour le territoire au sens large. Les financeurs ont répondu présents et les aides sont à la hauteur de l'investissement.

Le plan de financement est le suivant :

Etat : 1 181 937 €

Région et département : 222 515 €

Agence du sport (plan France Relance) : 350 000 €

Montant des certificats d'économies d'énergies auxquels nous pouvons prétendre au maximum : 81 062 €.

Quelques chiffres :

- **48 000 m²** d'espaces verts.
- **8 800 m²** de voirie.
- **17 600 m²** d'aires sportives.
- **15 460 m²** de surface au sol des établissements recevant du public.

Les travaux de voirie

• **Réfection partielle du revêtement de chaussée** à poursuivre en 2022.

• Création de **plateaux trapézoïdaux**.

• **Réfection partielle du revêtement du trottoir** à poursuivre en 2022.

• **Réfection de la signalisation au sol** en fonction de la fréquentation et du niveau d'usure des marquages à poursuivre en 2022.

• **Aménagement des pourtours des ronds-points du boulevard De Gaulle** pour une meilleure visibilité des piétons.

• **Installation et remplacement de corbeilles** (vigipirate).

• Mise en place de **distributeurs supplémentaires pour sacs canin**.

• **Aménagement du bassin de Montigny** avec la mise en place de nouvelles lisses en bois.

Une ville propre – voirie

Les agents du service sont chargés de **balayer et de maintenir propre les 34 kilomètres de voirie et les trottoirs de la ville** : un planning de balayage des rues est établi afin d'entretenir la commune.

Ce service a aussi des missions ponctuelles comme le **nettoyage des points d'apports volontaires, des suites de vandalisme, d'accidents de la voie**

publique, des dépôts sauvages, des débris divers jetés sur la voirie, de l'entretien du mobilier urbain tels que les corbeilles et les bancs.

La Ville a mis en œuvre fin 2020 un **stockage des déchets de sapins de Noël** proche de la Mairie pour ne plus les ramasser sur la voirie.



Pendant la crise sanitaire, les agents du service de la voirie sont restés mobilisés afin d'assurer le nettoyage des voies et le vidage des corbeilles dans un souci de salubrité.

Quelques chiffres :

- 80 corbeilles.
- 8 containers à verre.
- 20 distributeurs sacs canin.
- 633 grilles et avaloirs
- 103 Bouches et poteaux incendie
- 108 bancs

L'entretien et la valorisation des espaces verts

La crise sanitaire a conduit le service à s'adapter, mais l'activité a été maintenue, en particulier pour assurer l'entretien des parcs et jardins et le renouvellement des massifs, les plantations obéissant au rythme des saisons.

Outre l'entretien quotidien des espaces verts et des massifs situés dans les rues, les parcs et les jardins, le remplacement des arbres morts ou de ceux qu'il faut abattre en raison de leur dépérissement ou de leur dangerosité, le service espaces verts est en charge de **l'aménagement et de l'entretien des aires de jeux de la commune.**

En 2020, le service des espaces verts a procédé à l'aménagement complémentaire de l'aire de jeux de la coulée verte par la mise en place notamment d'**agès de fitness et de tables de pique-nique.**

Le **ramassage des feuilles à l'automne** sur la commune nécessite le déploiement d'équipes et de matériels adaptés.

Quelques chiffres :

- 31 hectares d'espaces verts.
- 18 000 m² de massifs arbustifs.
- 3 100 ml de haie.
- 1 agent dédié à l'entretien des espaces publics, cimetière, église et jardin public..

Saint-Marcel, ville fleurie 3 fleurs

- 2021 le jury régional villes et villages fleuris a confirmé le **maintien des 3 fleurs pour notre ville.**
- **Fleurir durable** : un objectif collectif s'inscrit dans une politique globale d'embellissement et de valorisation de notre commune, nos services ont entrepris de repenser entièrement le projet de fleurissement.
- Une démarche plus durable et responsable, **c'est toute une culture qu'il nous faut réinventer pour les générations futures.**

Une veille 24h/24

Une astreinte technique est mise en place pour répondre aux urgences les nuits et les week-ends. Cette astreinte est **renforcée en période hivernale** pour faire face aux risques liés à la chute de neige et aux basses températures. Elle est en lien avec les autres services publics tels que les pompiers, la police nationale et les différents gestionnaires des réseaux et rend compte au maire-adjoint d'astreinte.

- **1 agent par roulement nuit et week-end** pour répondre aux urgences.
- **4 agents pour la période hivernale** du vendredi le plus proche du 15 novembre au vendredi le plus proche du 15 mars.

La transition énergétique et le développement durable

La Ville, consciente de l'importance de **développer la transition énergétique au sein de ses propres services**, s'efforce, pour chacune de ses actions, de **prendre en considération la protection de la nature et de l'environnement.** Ces efforts s'appliquent à l'ensemble des services et sont naturellement présents au sein des services techniques.

- **Renouvellement du parc automobile** en location (véhicules neufs moins polluant).
- **Acquisition de nouveaux matériels et équipements** mieux adaptés.
- **Plantation de jachères fleuries** pour la biodiversité.
- **Plantation de vivaces** nécessitant moins d'entretien et d'arrosage.
- Mise en place d'un **surpresseur sur le site du Virolet afin de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage** des jardinières (cuve de 40 000 litres).
- Lancement de **l'audit énergétique** (13 bâtiments) : Coût 46 077€.

Vivre à Saint-Marcel

C'est parti pour les travaux du Léo !!!

C'est parti ! le projet de notre équipement sportif initié en 2015 par l'agglomération, puis poursuivi par la commune en 2017, a vu les premiers coups de pioches ce mardi 22 mars par l'entreprise de gros œuvre.



Les travaux débutent par la petite salle et se poursuivront par le vestiaire football puis la grande salle à partir du 2 mai prochain. Tout a été mis en œuvre dans ce qui est mesurable et quantifiable pour aboutir à un calendrier contraint des travaux :

- **Petite salle et vestiaire football du 21 mars au 7 octobre** et une réouverture possible aux activités le 5 septembre.
- **Grande salle du 30 mars au 19 décembre** avec une poursuite possible des activités jusqu'au 1^{er} mai.

L'engagement financier de ce projet avec ces enjeux de soutien à l'ensemble des fonctions éducatives nous était difficilement supportable seuls, d'autant que l'exploitation de l'équipement dépasse largement le territoire de notre commune. C'est pourquoi **les financeurs ont répondu présents et les aides sont à la hauteur de l'investissement : L'état : 1 181 937 €, la région et le département : 222 515 €, l'agence du sport dans le cadre du plan France**

Relance : 350 000 €, les certificats d'économies d'énergies pour lesquels nous pouvons prétendre au maximum à : 81 062 €.

Cette opération nous permettra de **réaliser une amélioration notable de l'emprunte énergie de notre complexe sportif, elle nous permettra de réduire significativement l'impact carbone et les consommations énergétiques.**

Elle nous permettra également d'être doté d'un équipement rénové, exemplaire, simple, fonctionnel et agréable associant les contraintes initiales du bâti et répondant totalement à ses usages.

+ d'infos
Service Patrimoine bâti
mairie@marcel27.fr

Forum des métiers au collège Léonard DE VINCI



Le mercredi 2 mars a eu lieu le **1^{er} forum des métiers au collège Léonard de Vinci à destination des 133 élèves de 4^{ème} et des 129 élèves de 3^{ème}.**

Initié par Mme ROBERT, professeur de mathématiques dans le cadre d'un club se réunissant sur le temps de pause du midi, ce forum fut **pensé, organisé et mis en place en autonomie par huit élèves de 3^{ème} B et D.**

Mahaut BILLARD, Anaelle CORALLO et Léa MATRAT-ORIOU, ont contacté une cinquantaine de professionnels.

Essuyant quelques refus et quelques désistements de dernière minute, ce sont **près de vingt cinq professionnels qui ont répondu à leur demande.** Les gens intéressés par la démarche, ont tout de suite adhéré au projet. Ainsi de 8h30 à 12h30, cinq classes de 4^{ème} et cinq classes de 3^{ème} se sont succédées dans le réfectoire du collège afin de venir rencontrer les professionnels présents, ou encore les enseignants en formation professionnelle des lycée DUMEZIL de Vernon et Jean MOULIN des Andelys. **Après cette première édition réussie, les élèves organisateurs sont très enthousiastes de cette demi-journée, et souhaitent pouvoir pérenniser ce forum en espérant passer le flambeau pour l'année prochaine à leurs camarades de 4^{ème}.**

lancés dans l'aventure depuis fin septembre, Lucie LEMARCHAND, Laurine LETELLIER, Chloé LEJARD, Anapaayan PIRUNTHAPAN, Eryne LEROUGE-MORIN,

Semaine du cinéma allemand

Dans le cadre de la semaine du cinéma allemand se déroulant du 21 février au 1^{er} mars, tous les élèves germanistes du collège Léonard de Vinci, ainsi que les classes de CM1/CM2 de Mme Lauretta de l'école Jules Ferry (22 élèves), et Mme Horn de l'école des 4 pays de Sainte Colombe près Vernon, se sont rendus au cinéma de Vernon le jeudi 24 février. La sortie s'effectue dans le cadre du projet cinéallemand proposé comme chaque année par l'Institut Goethe, Normandie Image et la DAAC (délégation à l'action culturelle de l'académie de Normandie).

Une sélection de films réalisée par un jury franco-allemand est proposée en amont aux professeurs d'allemand qui inscrivent leurs élèves au dispositif. **Les films sélectionnés permettent de lancer des pistes de réflexions et de travail sur des valeurs comme l'acceptation de l'altérité, la solidarité, le rapport à l'autre et à la société, l'engagement individuel et collectif et de mieux connaître l'Allemagne actuelle et son histoire récente.**



Le film choisi est **Fritzi, histoire d'une révolution**, film de 2019 de Ralf Kukula et Mathias Bruhn, 1h26. Il est projeté dans sa version originale allemande, est sous-titrée en français.

Naël et Yaël, élèves de 6C s'expriment : « le film était bien, il montre à la fois l'histoire de l'Allemagne et ce qu'on aurait pu vivre à cette époque où le pays était divisé. C'est la petite histoire dans la grande, avec une fillette qui tient à ramener le chien Sputnik à sa copine, située de l'autre côté de la frontière ».

Un projet pédagogique est réalisé autour de ce film avec un travail en amont de la diffusion pour certaines classes et un complément après celle-ci pour l'ensemble des classes. **Dans le cadre de la liaison école-collège, un quiz sera réalisé par les élèves de chacune des classes de cycle 3 (les deux classes de CM et la classe de 6^{ème}).** Une fois le questionnaire élaboré, chaque classe le proposera aux deux autres classes qui pourront alors tester leur compréhension du film. Les scores obtenus dans ces quiz seront mis en valeur.

Le carnet



Naissance

Toutes nos félicitations aux parents de :
Achille AZIROU



Décès

Toutes nos condoléances aux familles de :
Mireille SCHIBINESS épouse MAITRE-JEAN, Félix SANCHEZ,
Christiane BRACONNIER, Reine OROY, Jean DURAND,
Monique LE SAOUT

**COLLECTE SOLIDAIRE
UKRAINE**

Déposez vos dons à la mairie
aux horaires d'ouverture habituels

Inscriptions scolaires Rentrée 2022

Les inscriptions scolaires sont en cours pour les PS, CP et enfants des nouveaux arrivants de la commune.

Pour plus d'informations, vous rapprocher du Service Affaires Scolaires & Péricolaires.

 Espace Saint Exupéry

 09.62.10.12.56

 scolaire@marcel27.fr

Zoom sur mes assos

Arts Plastiques

L'association des Arts Plastiques de Saint-Marcel organise un **stage d'arts plastiques pour les enfants de 7 à 13 ans du lundi 11 avril au vendredi 15 avril**, de 14h à 16h chaque jour. Tarif : 60 €, matériel fourni. Inscription préalable nécessaire.

Renseignements et inscriptions :

☎ 06 17 90 20 07 ou 06 61 93 40 34

✉ artsplastiques27@gmail.com

Dimanche 24 avril de 10h à 17h : **portes ouvertes et exposition des œuvres des adhérents de l'APSM** dans l'atelier de la salle du Virolet. Venez nous rencontrer et découvrir les activités de l'association.

Club des Pré-retraités et Retraités

> Du 20 avril au 23 avril : **découverte de la Rochelle**. Il reste encore quelques places.

> Le 20 mai : **sortie SAFARI en pays Dieppois**. Pour maintenir cette sortie, il faudrait plus d'inscriptions.

> Les 1^{er} et 2 juin : **escapade en Val de Loire**. On peut encore s'inscrire.

> Du 16 juin au 23 juin : **circuit en Pologne**. En principe, l'inscription est close mais pour ceux qui ont des regrets possibilité de prévoir une ou deux places supplémentaires. Nous contacter en urgence.

L'ANCV, Séniors en Vacances, vient d'accepter notre projet de prévoir des **séjours de 8 jours en pension complète avec animation journalière pour nos membres de plus de 60 ans**. Les prix sont à 410 € par personne, hors transport avec possible prise en charge de 160 € pour les personnes à faibles ressources. Nous disposons d'environ 10 places. Nous sommes en cours de sélection d'un site et de la période, vers octobre en principe. Une prochaine réunion sera programmée pour présenter le projet et la suite à venir.

Pour toute inscription vous pouvez venir au Club le mardi et le vendredi de 14h à 17h ou contacter

☎ F. Derval, 07.77.08.50.43

☎ A. Priou, 06.78.74.57.98

Saint-Marcel Karaté : Steven Da Costa, Champion Olympique de Karaté, était à Saint Marcel pour animer un stage

Dimanche 20 mars, c'est plus de 150 participants, petits et grands, venant des 5 coins de la Normandie et d'ailleurs qui sont venus fouler les tatamis de St Marcel dimanche, avec des étoiles plein les yeux !!



Belle vitrine pour notre commune qui a fait la Une de la presse et de la télévision locales !!

Un énorme merci à tous les participants pour leur énergie positive, et, bien sûr, à notre Grand Champion, Steven Da Costa pour sa gentillesse, son humilité et son professionnalisme. Merci également à notre partenaire, la Ligue de Normandie Karaté, pour l'aide à l'organisation, avec la présence des Vice-Présidents Normands.

Merci aussi à notre fidèle partenaire, Le restaurant Le Loft de Saint-Marcel, pour l'excellent buffet très apprécié par Steven et tous nos convives.

Merci enfin à Tous nos bénévoles pour leur engagement qui a contribué à la réussite de cet événement historique.

Restez connectés à SMK, d'autres surprises sont à venir ...



Assemblées Générales

> **Cap au Vert** vendredi 1^{er} avril à 19h30

> **AMAPopote** mardi 5 avril à 20h
Espace Saint-Exupéry

Comité du Souvenir Français

Le Comité de Vernon –Saint Marcel a tenu son assemblée générale le mercredi 9 mars à l'Espace Saint Exupéry. Dix personnes ont répondu à la convocation.

Cette réunion avait pour but essentiel, la **reprise de contact avec les adhérents et la réorganisation du comité suite au départ du Président et à la démission de la Trésorière.**

Après avoir salué les adhérents, qui nous ont fait l'honneur d'être présent, le Président fit part de la composition provisoire du bureau afin d'assurer la continuité. Il présenta le nouveau délégué général pour l'Eure, Mr Philippe Baccaro.

Les adhérents présents ont avalisé à la majorité la composition du bureau :

- **Président** : Roger Ruer
- **Vice Président** : Jean Paul Jouachim
- **Trésorière** : Michèle Ruer
- La fonction de **secrétaire** est assurée par le Président.



Après avoir rappelé les missions du Souvenir Français, la parole a été donnée aux personnels enseignants – Mme LAVÈNE, Professeur d'Histoire et Mme Remond, du Lycée Dumezil de Vernon. Dans leur exposé, elles nous ont fait part des travaux au profit de la mémoire. Nous avons constaté une forte volonté de poursuivre ce travail, voire de l'amplifier. Le Comité s'est engagé à **continuer sa collaboration avec le Lycée en favorisant la mise en place d'un drapeau rappelant des faits d'armes et en subventionnant les voyages à caractères mémoriels.** Nous félicitons très chaleureusement Mme LAVÈNE pour l'obtention du 2^{ème} prix national pour un travail sur le devoir de mémoire.

Un nouveau bureau pour le comité de jumelage

Le Comité de Jumelage de Saint-Marcel s'est réuni lundi soir pour élire son nouveau bureau.

- Présidente** - Florence Figueredo
 - Vice-présidente** - Hedvig Gervais
 - Secrétaire** - Catherine Pierrot
 - Secrétaire adjointe** - Sophie Raillot
 - Représentante de Bishop's Castle** - Hedvig Gervais
 - Représentante de Cerreto Guidi** - Valérie Lemaire
 - Représentante de Nüdlingen** - Clémence Laplanche
 - Représentant de Soum** - Jésus Martinez
- Reconduction pour les :
- Trésorière** - Pascale Chevallier
 - Trésorière adjointe** - Marie-Christine Lecras

La première action de cette année 2022 sera la **remise en état du carré militaire le vendredi 8 Avril**. Le lycée Dumezil y participera avec une trentaine d'élèves de 14 heures à 17 heures. Notre jeunesse est intéressée par son histoire.

Un voyage à caractère mémoriel à Compiègne est organisé par le Lycée Dumezil, celui-ci sera subventionné, en partie, par le Souvenir Français. Le Comité rappelle qu'il subventionne les voyages à caractère mémoriel des établissements scolaires du canton de Vernon et Pacy sur Eure.

Nous attendons de nouveaux adhérents, vous êtes les bienvenus.

Roger Ruer

📍 5 Impasse Bernière 📞 06.08.02.52.07
✉ r.ruer.asaf27@gmail.com

Visite des malades en établissements hospitaliers et en EHPAD

Vous disposez d'un peu de temps pour **apporter bénévolement réconfort et amitié aux personnes hospitalisées ainsi qu'aux personnes âgées en maison de retraite ?**

Nous vous attendons à Vernon, Evreux, Harcourt, Saint-Sébastien de Morsent.

📞 02.32.51.27.65 ✉ vmeh@gmail.com



Zoom sur mes assos !

La parole à...



Majorité municipale Horizon Saint-Marcel

Avec le BAO a été distribué un droit de réponse fait à l'équipe 100% Saint Marcel suite à la distribution d'un prospectus qui traite du projet d'aménagement de la Quesvrue. Les membres de 100% Saint Marcel ont choisi comme slogan « équipe municipale d'opposition ». C'est très bien nommé ! Cette équipe adopte une opposition exclusivement violente dans ses propos, parfois insultante et dénigrant la compétence des services ; elle critique systématiquement à posteriori mais n'apporte aucun élément constructif en amont ; ceci ne VOUS apporte rien et NOUS (ainsi qu'aux agents) fait perdre du temps dans des débats stériles plutôt qu'un dialogue intelligent en équipe. Saint Marcel mériterait d'avoir une opposition compétente, constructive et sérieuse, pour nous aider à faire avancer les dossiers importants et structurants POUR Saint Marcel. Je regrette que cette équipe ne soit pas guidée par l'intérêt général, et qu'au bout de 2 ans elle semble souffrir de manques d'idées solides...

Pour prendre un peu de hauteur, nous vous rappelons l'importance du vote pour les prochaines échéances de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril. Nous espérons vous voir nombreux dans nos différents bureaux de vote.

Enfin, je vous rappelle qu'une collecte de produits de première nécessité est organisée à la mairie au profit des Ukrainiennes et Ukrainiens. Nous vous remercions tous pour votre solidarité.

Hervé PODRAZA

Groupe d'opposition 100 % Saint-Marcel

Enfin des explications ?

Chères Saint-Marcelloises, chers Saint-Marcellois,

Peut-être dans cette édition du BAO allons-nous découvrir le pourquoi du comment sur l'évolution du chantier de la Quesvrue ? Peut-être allons-nous lire que nous sommes des menteurs et que le dossier a été monté dans les règles de l'art ? Si tel est le cas, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour vous interroger. Pourquoi ce chantier ne reprend-il pas ? Pourquoi depuis plusieurs semaines le paysage est-il massacré ? La seule certitude que nous ayons est que le projet final va coûter beaucoup plus cher que les 100.000€ annoncés. Si le chantier ne reprend pas rapidement, le mur de terre que vous voyez sur le côté de la rue du Général Leclerc va finir par s'effondrer. Nous espérons comme vous que M. le Maire n'ignore pas le sujet. Quoiqu'il en soit, à Saint-Marcel, en matière d'urbanisme, il y a ceux qui s'octroient des droits (les ifs, l'antenne sur le terrain d'un ex-adjoint, la Quesvrue...) et les autres qui doivent parfois gravir des montagnes pour un simple aménagement privé.

Rémi Ferreira
06 66 48 28 84

Groupe d'opposition Saint-Marcel est à vous

Texte non parvenu

Michael Barton

Vos attentes sont nos engagements !



Qu'est-ce que la charte de l'élu local ?



En tant qu'élus de l'équipe municipale majoritaire, nous sommes en lien direct avec les services.

A chaque changement d'élus, les services doivent s'adapter aux nouveaux arrivants. Après 25 ans d'une ancienne mandature, les agents ont donc un passif, des habitudes et **nous avons conscience qu'un nouveau fonctionnement, tel que nous le souhaitons, n'est pas évident à mettre en place.**

C'est pourquoi, pour le bien de nos agents, de nos services, et dans le but de satisfaire au mieux nos citoyens, nous avons décidé, comme le cadre légal nous le permet, de suivre une **formation**. Cette formation, dispensée par l'AMF (Association des Maires de France), avait pour but de **nous donner des clés et des repères afin d'améliorer nos compétences en termes de relationnel et d'organisation entre l'administration et nous.**

Cette formation nous a paru essentielle car les agents de Saint-Marcel ont pour rôle de nous accompagner, de nous aider dans la prise de décisions, de sécuriser les projets et les actions, de relayer les informations et nous apporter les conseils essentiels correspondant à leur champ d'action, qu'ils maîtrisent bien mieux que nous, tout en respectant les engagements que nous avons fixés en tant qu'élus. Et **si nous n'arrivons pas à fluidifier ces échanges et notre organisation, à travailler en synergie, nous ne pouvons pas permettre cela.**

De plus c'est notre rôle, en tant qu'élus, de savoir se remettre en question et d'apporter les solutions nécessaires pour parfaire nos compétences. Pour rappel, **lors du tout premier conseil municipal, qui s'est tenu le 23 mai 2020, nous avons tous signé la Charte de l'élu local, actant ainsi notre engagement auprès de vous et pour vous.**

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.**
2. Dans l'exercice de son mandat, **l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.**
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. **Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.**
4. L'élu local s'engage à **ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition** pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, **l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur** après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local **participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant** et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, **l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale**, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



5 & 10 KM

DÉPART DES COURSES À 9H45, COSEC

3
AVRIL
2022

FOULÉES

André Heute de Saint-Marcel

ADULTES 7 €UROS, 10 €UROS LE JOUR DE LA COURSE

16/18 ANS : 4 €UROS, 5 €UROS SUR PLACE, GRATUIT POUR LES - DE 16 ANS

RENSEIGNEMENTS : WWW.SAINT-MARCEL27.FR